



Photo de gauche : Le 26 novembre 1975, les chefs des trois grandes centrales syndicales québécoises, Louis Laberge (FTQ), Yvon Charbonneau (CEQ) et Marcel Pepin (CSN), pendant une manifestation unitaire contre la loi fédérale anti-inflation limitant les augmentations de salaire. Au micro, le syndicaliste Michel Chartrand.

Photo de droite : À l'écran, le président de la CSN, M. Gérald Larose, pendant le Sommet socio-économique présidé par Lucien Bouchard, le 30 octobre 1996. Les syndicats acceptèrent d'appuyer la politique de «déficit zéro» du gouvernement, mais non la clause d'«appauvrissement zéro» réclamée par les groupes sociaux.

PHOTO ALAIN CHAGNON

À cet égard toutefois, et même insatisfaisante, la loi sur l'équité salariale (1997) fournit l'exemple d'une lutte – non achevée – menée conjointement par des militantes syndicales et des militantes de l'extérieur. Cette loi, dont profitent tant les non-syndiquées que les syndiquées, rejoint et anime sans doute de façon singulière les militantes de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), fondée en 1936 par une femme, Laure Gaudreault, précisément en quête d'équité et de justice.

Présence trop discrète

Cela dit, le menu pour de souhaitables, importantes et urgentes luttes syndicales s'alourdit. Ainsi, avec la dite «assurance emploi», on assiste – presque en silence – au déclin et au «détournement» du régime canadien d'assurance-chômage¹⁴, fruit de luttes syndicales anciennes. Le travail à temps partiel (de moins de 10% de la main-d'œuvre, en 1976, ce pourcentage dépasse les 20% aujourd'hui) et la précarité de l'emploi prennent de l'ampleur. Les services de santé et d'éducation, faute de personnel, en raison des coupures budgétaires et de la politique du «déficit zéro», sont dans un état souvent déplorable. Mutisme syndical devant les prestations d'aide sociale qui plafonnent (donc qui, en termes réels, baissent) à un niveau inacceptable. Les accidents du travail et les maladies professionnelles demeurent un pur scandale. En 2000, la CSST a accepté de reconnaître plus de 138 000 accidents de travail, soit une moyenne tout à fait stupéfiante de 379 accidents par jour

de calendrier! Ou 16 à l'heure! Cela, sans compter plus de 5000 cas de maladies industrielles identifiées et reconnues par la CSST. Cette année-là, les accidents officiellement reconnus – et tous ne le sont pas, loin de là! – ont occasionné la perte de 12 674 797 jours de travail! Oui, douze millions et plus! Cela ne tient compte que des accidents reconnus par la CSST et aucunement des accidents qui se produisent lors du travail au noir. Ajoutons que l'on a également compté, en 2000, 180 décès dus à des accidents et maladies industrielles, un par deux jours de calendrier!

Le chômage se maintient autour de 8% et l'on compte 1 500 000 personnes, 55% de toute la main-d'œuvre québécoise, qui n'ont pour toute protection que la très faible *Loi sur les normes minimales du travail*. En 1996, la semaine dite normale était de 44 heures et le salaire minimum de 6,70 \$ l'heure. Total : 294,80 \$ par semaine. En 2002, le salaire minimum est de 7 \$ l'heure et la semaine normale est de 40 heures. Total : 280 \$ par semaine. Avancez en arrière! On est progressiste ou on l'est pas!

Au terme d'une récente analyse des négociations dans le secteur public, le professeur et ex-syndicaliste Yvon Perrier conclut : «Il faut qu'au cours des prochaines années nous réapprenions à agir collectivement pour définir, sur de nouvelles bases, les liens que nous souhaitons établir entre le social, le culturel, l'environnemental, l'économique et le politique. Après les dramatiques virages anti-sociaux des années quatre-vingt et quatre-vingt-dix, force est de constater que notre

société a terriblement besoin de renouer avec des politiques axées autour de la solidarité sociale, de l'égalité des chances, du développement durable et du respect et de l'élargissement des droits démocratiques.»

En vérité, comment être en désaccord avec cette conclusion? Et qui, mieux que le mouvement syndical, peut relever ce gant? **□**

Notes

- 1 Rouillard, Jacques. *Histoire du syndicalisme québécois*. Boreál, 535 pages, 1989.
- 2 Ministère du Travail, Direction de la planification stratégique, Québec.
- 3 Président de la FTQ de 1964 à 1991.
- 4 Voir : Boudreau, Émile. *Un enfant de la grande dépression*. Lanctôt éditeur, 1998.
- 5 Marcel Pepin, président de la CSN de 1965 à 1976. Voir : Keable, Jacques. *Le monde selon Marcel Pepin*. Lanctôt éditeur, 1998.
- 6 Voir : Fournier, Louis. Louis Laberge, le syndicalisme c'est ma vie. Québec-Amérique, 1992.
- 7 Les «trois D» : Amédée Daigle, Jacques Dion et Paul-Émile Dalpé, respectivement directeur des services, trésorier et vice-président de la CSN.
- 8 Formule Rand : dès qu'une entreprise est syndiquée, tous les employés protégés par la convention collective, syndiqués ou non, doivent payer la cotisation syndicale.
- 9 Voir : Fournier, Louis. *Solidarite Inc.* Québec-Amérique, 1991.
- 10 La Presse, 7 octobre 2001, page A 10.
- 11 Piote, Jean-Marc. *Du combat au partenariat*. Recueil d'articles parus au fil des ans, Éditions Nota Bene, 1998.
- 12 Voir : «Collabos et heureux de l'être», in Le Devoir, 30 janvier 1992, page B-8.
- 13 Guilhot, Nicolas. «D'une vérité à l'autre, les politiques de la Banque mondiale», in Le Monde Diplomatique, septembre 2000, pages 20-21.
- 14 Voir : Campeau, Georges. *De l'assurance-chômage à l'assurance-emploi*. Boreál, 2001.